



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sarcelles, le 8 janvier 2026

Chèques-Vacances en fin de validité ? Bonne nouvelle, il est possible de les échanger vers de nouveaux Chèques-Vacances !

Voici une information destinée à tous ceux qui ont bénéficié de Chèques-Vacances en 2023 et à qui il en reste encore.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) permet aux bénéficiaires de **Chèques-Vacances qui ont périfié le 31 décembre 2025 de les échanger du 5 janvier au 31 mars 2026**. Une démarche simple qui permet d'obtenir de nouveaux titres, valables jusqu'à fin 2028.

La condition : avoir 30 € minimum de titres 2023 à échanger.

Cette année encore, les échanges vers le Chèque-Vacances Connect sont gratuits et 10 € sont déduits du montant échangé en Chèque-Vacances Classic pour couvrir les frais de refabrication et d'envoi.

Comment faire ?

Du 5 janvier au 31 mars 2026, les bénéficiaires de Chèque-Vacances sont invités à se rendre sur le site leguide.ancv.com :

- > Pour les échanges de Chèques-Vacances Classic, rubrique Mes services, puis Echanges ;
- > Pour les échanges de Chèques-Vacances Connect, se connecter à [leur compte](#) à l'aide de leur identifiant à 11 chiffres et de leur mot de passe puis sélectionner Nouvelle demande dans le menu Echanges.

Des outils d'accompagnement en ligne sont mis à disposition pour faciliter les démarches des bénéficiaires :

- Le centre d'aide pour orienter et conseiller les bénéficiaires : cheque-vacances.com/aide ;
- Des vidéos tuto à découvrir sur la [chaine Youtube de l'ANCV](#)

BON A SAVOIR

Il est également possible **de changer de format**, à tout moment, dans les mêmes conditions que les échanges en fin de validité (avoir + de 30 € de titres à échanger et tarifs identiques). En savoir plus sur <https://cheque-vacances.com/echanges/>

Comment échanger les Coupons Sport ?

A partir de janvier 2026, le Coupon Sport rejoint le Chèque-Vacances pour une offre de loisirs sportifs adaptée à tous les usages. Une nouveauté qui permet un accès encore plus large et avantageux aux

loisirs sportifs, tout en bénéficiant d'une plus grande flexibilité d'utilisation grâce aux formats Chèque-Vacances Classic et Chèque-Vacances Connect.

Les bénéficiaires de Coupons Sport périmés datés de 2023 peuvent les échanger vers des Chèques-Vacances dans le format de leur choix aux mêmes conditions (avoir + de 30 € de titres à échanger et tarifs identiques).

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'un ensemble de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs. Le Chèque-Vacances a été attribué en 2024 à 4,8 millions de salariés, d'agents publics ou de travailleurs non salariés, bénéficiant ainsi à 11 millions de personnes en comptant les membres de leur famille. Il est attribué au bénéficiaire par son employeur ou par un organisme social, notamment par le comité social et économique de son entreprise ;
- les aides de l'action sociale, qui ont soutenu en 2024 le départ en vacances de 287 000 personnes fragiles : familles et adultes isolés en situation de précarité, jeunes des quartiers populaires ou en insertion, seniors isolés ou en situation de perte d'autonomie, personnes en situation de handicap ou gravement malades, proches aidants, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec plusieurs milliers d'associations, de collectivités territoriales et d'organismes sociaux. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces aides.

Contacts presse

Rumeur Publique : ancv@rumeurpublique.fr - Jade Pérignon 07 70 28 59 95, Olivier Astorg 06 16 31 35 09, Corina Jeler 06 25 33 77 39

ANCV : Muriel Droin - mdroin@ancv.fr -